

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA FRANÇAISE**Extrait du registre des délibérations du Conseil D'Administration**

L'an deux mille vingt-six, le 22 avril 2026 à 18 heures 30

Le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique, après convocation faite le 8 avril 2026 sous la présidence de M. Thierry DELBREIL.

Conseillers en exercice : 16 Présents : 14 Votants : 16 Résultat du vote : unanimité

Etaient présents : Messieurs et Mesdames : Thierry DELBREIL, Colette VERDOUX, Fabien LEMAIRE, Véronique PATERNE, Éric CONTE, Anne BENAICHE, Pauline SEIHLAN, Jean-Pierre VALETTE, Philippe DUACHEUX, Monique LASVENES, Emmanuelle ANTICH, Marie VINCENTI, Yvette DETROIT, Bruno PEGAS.

Procurations : M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à M. Jean-Pierre VALETTE
M. Fernand MORA a donné procuration à M. Thierry DELBREIL

Excusés - Absents : Mme Nicole BETTULA

Mme Emmanuelle ANTICH a été élue secrétaire de séance.

Délibération n° 2 : Election Vice-Président

Vu le code de l'action sociale et des familles, et notamment l'article L 123-6

Le Maire de Lafrançaise, Président du CCAS expose au Conseil d'Administration qu'il doit, dès sa constitution, élire en son sein un Vice-Président. Il demande aux candidats à ce poste de se déclarer l'élection a lieu à bulletins secrets.

Est candidat : Mme Colette VERDOUX

Nombre d'administrateurs présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 16

Bulletins blancs : 1

Bulletins nuls : 0

Nombres de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Mme Colette VERDOUX a obtenu : 15 voix

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à bulletins secrets, a élu sur la base des candidatures déclarées, au 1^{er} tour et à la majorité absolue :

Mme Colette VERDOUX Vice-Présidente du CCAS qui est immédiatement installée dans ses fonctions.

Ainsi fait et délibéré le 22 avril 2026

Et ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

T. DELBREIL

La Secrétaire de Séance

Emmanuelle ANTICH

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, par voie de courrier ou via l'application **informatique télé recours (accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>)**